



Passer à [Menu principal](#)

[Information d'affaires par secteur](#)

[Industries de services et grands projets](#)

Recherche dans Strategis

Auteur - Industry Canada - Industrie Canada

Date de diffusion - 25/07/96

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES (AGCS)

L'Accord général sur le commerce des services - l'AGCS - est un accord conclu entre près de cent nations dans le but de fournir un système détaillé et particulier pour le commerce international des services, le secteur qui évolue le plus rapidement dans le domaine du commerce multilatéral. Il énonce les règles du jeu, comme le fait l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) pour le commerce des biens.

**Veillez noter que le texte qui suit n'est qu'un résumé et que l'AGCS même est détaillé et complet.**

L'AGCS s'applique à des mesures touchant le commerce des services, prises à n'importe quel palier de gouvernement (ou au nom de gouvernements). Le commerce des services se fait de quatre façons : 1) mode transfrontalier, p. ex., plans techniques transmis par fil ou par satellite; 2) consommation à l'étranger, p. ex., tourisme; 3) présence commerciale, p. ex., investissement direct dans le pays d'accueil; 4) déplacement temporaire d'une personne, p. ex., architecte. Tous les services faisant l'objet d'un commerce sont visés, bien que les services fournis dans l'exercice de l'autorité gouvernementale soient exclus, pourvu que ce soient des services non fournis de façon commerciale ni en concurrence avec d'autres fournisseurs de services.

L'AGCS comporte trois éléments clés : 1) un certain nombre d'obligations fondamentales, 2) des engagements obligatoires par les nations et 3) des dispositions sur des exemptions temporaires.

### **OBLIGATIONS FONDAMENTALES**

La première obligation imposée par l'AGCS est d'accorder à tous les membres de l'Accord le traitement de **la nation la plus favorisée (NPF)**. Le traitement accordé à un membre doit être aussi favorable que le traitement accordé à un autre membre. L'Accord permet des exceptions exposées ci-dessous.

Au traitement de la NPF se rattache l'exigence générale du **traitement national**, c.-à-d., les membres de l'AGCS doivent accorder aux fournisseurs de services d'autres membres, et aux services de ces derniers, le même traitement qu'à leurs propres fournisseurs et services.

Une autre obligation clé est la **transparence** complète; les règlements touchant les affaires doivent être faciles à obtenir. Des mesures pertinentes d'application générale et des accords internationaux doivent être publiés ou autrement mis à la disposition du public. De plus, des centres de demandes de renseignements doivent être établis dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur de l'AGCS.

L'Accord reconnaît la nécessité de **règlements intérieurs** et le droit des gouvernements de les avoir. Toutefois, lorsque des engagements ont été pris, le membre en question doit veiller à ce que les mesures d'application générale soient administrées de façon raisonnable, objective et impartiale. On a également prévu des négociations futures afin de garantir que les qualités et les procédés, les normes techniques et les exigences en matière de réglementation professionnelle ne constituent pas des obstacles inutiles au commerce. L'Accord encourage en outre la **reconnaissance des normes, des niveaux d'éducation et des qualités**.

L'Accord porte sur les **paiements et les transferts** et interdit des restrictions concernant les transactions courantes, sauf dans certaines circonstances voisines des dispositions du GATT, comme les contraintes liées à la balance des paiements. Il existe une disposition sur les **exceptions générales** dans des situations particulières comme la protection de la santé, le maintien de l'ordre public et certaines mesures et ententes fiscales, etc.

L'AGCS prévoit l'**échange d'engagements** qui sont négociés bilatéralement mais, en raison de l'obligation concernant la NPF, offerts à tous les membres. Lorsqu'un membre fait une concession ou prend un engagement, il est clair qu'il n'y a pas de restrictions de l'accès au marché ni de limitations du traitement national à l'égard de ce service ou fournisseur de services, sauf ce qui est exigé dans l'annexe du membre. L'Accord prévoit également une **libéralisation future** par des négociations multilatérales successives. Tout comme dans le GATT, une disposition prévoit la **modification des annexes**, exigeant essentiellement que l'équilibre général des engagements soit maintenu. Le **règlement des différends** relativement à toute disposition de l'AGCS est prévu par les procédures de l'Organisation mondiale du commerce.

L'AGCS comporte un certain nombre d'**annexes**. Ces derniers clarifient de quelle manière l'Accord devraient s'appliquer à certaines circonstances plutôt complexes, p. ex., des engagements à propos du déplacement de personnes physiques et l'application de politiques d'immigration nationales, et le rapport entre l'AGCS et les accords bilatéraux sur le transport aérien maintenus sous les auspices de l'Organisation de l'aviation civile internationale. En outre, un certain nombre de **décisions ministérielles** se rattachent à l'Accord, par exemple les décisions sur les négociations continues dans le domaine du transport maritime, où il n'y a pas eu d'entente dans les négociations finales.

## PLANS D'EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS

Les membres de l'AGCS ont établi des listes négociées d'engagements de libéralisation à l'égard de services ou de fournisseurs de services et les ont soumises sous forme de plans nationaux. Ainsi, chaque signataire de l'AGCS n'a pas intégré chaque service dans son plan national. Dans les cas où une activité de service est prévue, elle doit être libre de toutes les restrictions concernant l'accès au marché et de toutes les limites imposées au traitement national, sauf celles qui sont précisées dans le plan. Il n'est pas nécessaire d'intégrer dans le plan l'utilisation des dispositions de l'article sur les exceptions générales, ni de maintenir comme règlement intérieur les exigences concernant les professions ou la qualité, pourvu qu'elles soient utilisées dans le cadre du traitement national.

Chaque point dans un plan national doit viser les quatre modes de prestation : mode transfrontalier, consommation à l'étranger (déplacement du consommateur), présence commerciale (investissement) et enfin, déplacement du fournisseur de services (personne physique). Le terme <<non lié>> ou <<libre>> signifie qu'aucun engagement de libéralisation n'a été pris à l'égard de ce mode ou ces modes. Une limite mentionnée dans le cas d'un ou de plusieurs modes régit l'importation du service ou du fournisseur de services prévus. L'accès complet au marché et le traitement national s'appliquent si le mode n'est pas libre ou si aucune limite n'est mentionnée; dans les résumés sectoriels suivants, on utilise le terme <<ouvert>>. Pour certains services, le mode transfrontalier ou la consommation à l'étranger peuvent être jugés non faisables, p. ex., des services de guide touristique. Quelques membres ont fait de telles réservations; d'autres n'ont pas mentionné de tels cas.

L'Accord reconnaît que des services peuvent être produits ou fournis, ou les deux, par des producteurs de services particuliers (personnes physiques) ou par des entreprises telles que des sociétés à responsabilité limitée. Des personnes physiques sont des particuliers, tandis que des personnes morales ou juridiques sont des entreprises. Le mode 4 est réservé aux personnes physiques, tandis que le mode 3 vise tant les personnes physiques que les personnes morales, à moins d'indication contraire dans les plans nationaux.

## EXEMPTIONS DE L'OBLIGATION CONCERNANT LA NPF

Comme il a été dit, l'AGCS prévoit des exceptions de l'obligation concernant la NPF. Ces exemptions sont, en principe, temporaires et seront soumises à un examen. Elles se rapportent généralement à des obligations contractées par des membres avant l'entrée en vigueur de l'Accord et qui, pour diverses raisons, ne peuvent être intégrées immédiatement dans l'AGCS. Ces obligations sont des accords bilatéraux internationaux sur le transport aérien, des accords sur les services financiers et les télécommunications, et des accords et arrangements fiscaux bilatéraux qui sont visés par l'exemption dans les annexes.

D'autres exceptions à la clause de la NPF sont prévues pour accommoder les cas individuels des membres. Elles doivent avoir été signalées avant l'entrée en vigueur de l'Accord. Elles sont pour la plupart relativement étroites et visent des situations nationales comme des ententes de coproduction ou des exigences de réciprocité.

## SOMMAIRES SECTORIELS

Ci-dessous quelques renseignements généraux, par pays, sur les engagements liés à l'AGCS pour des secteurs de services qui suivent: enquêtes et sécurité, essais et analyses techniques, études de marché et services de sondage d'opinion publique, franchisage, planification urbaine, services consultatifs de gestion, services d'architecture, services de comptabilité, de vérification et de tenue des livres, services de distribution, services d'enseignement, services d'ingénierie, services juridiques, services de location sans exploitants, services de placement et de recrutement du personnel, services de publicité, services de recherche et de développement.

(Veuillez noter les sigles suivants : OCDE signifie Organisation de coopération et de développement économiques, organe composé des principaux pays industrialisés; CE signifie Communauté européenne; ANASE veut dire Association des nations de l'Asie du Sud-Est.)

- Enquêtes et sécurité
- Essais et analyses techniques
- Études de marché et services de sondage d'opinion publique
- Franchisage
- Planification urbaine
- Services consultatifs de gestion
- Services d'architecture
- Services de comptabilité, de vérification et de tenue des livres
- Services de distribution
- Services d'enseignement
- Services d'ingénierie
- Services juridiques
- Services de location sans exploitants
- Services de placement et de recrutement du personnel
- Services de publicité
- Services de recherche et de développement

## ENQUÊTES ET SÉCURITÉ

L'Australie, l'Autriche, la Norvège et la Suède sont ouvertes. La Finlande exige l'établissement et une licence. La Hongrie et l'Afrique du Sud sont ouvertes.

## **ESSAIS ET ANALYSES TECHNIQUES**

### *Pays de l'OCDE*

L'Autriche et la Finlande, la Norvège et la Suisse sont ouvertes. La CE a quelques restrictions concernant les pays membres.

### *Asie du Sud et de l'Est*

L'Indonésie est non liée quant aux projets gouvernementaux; la présence commerciale exige des entreprises communes. La Corée exige la présence commerciale. La Malaisie exige des entreprises communes dans le mode 3. La Thaïlande est ouverte.

### *Autres pays de l'Asie*

L'Inde est non liée dans les modes 1 et 2; des entreprises communes sont requises pour le mode 3. Le Kuwait est non lié quant aux modes 1 et 2. Le Pakistan est ouvert.

### *Europe de l'Est*

La Hongrie est ouverte.

### *Afrique (sauf la Méditerranée)*

L'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire et la Zambie sont ouvertes.

## **ÉTUDES DE MARCHÉ et SERVICES DE SONDAGE D'OPINION PUBLIQUE**

### *Pays de l'OCDE*

Tous les pays sont ouverts.

### *Amérique centrale et Antilles*

La Jamaïque exige l'enregistrement et une licence.

### *Asie du Sud et de l'Est*

Hong Kong a un champ d'application limité et est non lié à l'égard du mode 1. La Thaïlande est non liée dans le mode 1 et la Corée, dans les modes 1 et 2. La Malaisie exige des entreprises communes.

### *Autres pays de l'Asie*

Le Kuwait est non lié quant aux modes 1 et 2.

*Europe de l'Est*

La Hongrie et les Républiques tchèque et slovaque sont ouvertes.

*Pays de la Méditerranée*

Israël et la Turquie sont ouverts.

*Afrique (sauf la Méditerranée)*

L'Afrique du Sud est ouverte.

**FRANCHISAGE**

*Pays de l'OCDE*

Tous les pays sont ouverts, sauf le Japon, qui a quelques restrictions concernant le champ d'application.

*Amérique latine*

L'Argentine est ouverte; le Brésil maintient des exigences spéciales à l'égard du paiement de droits d'auteur.

*Amérique centrale et Antilles*

Les Antilles ont des restrictions visant la propriété étrangère. Aruba est ouvert.

*Europe de l'Est*

La Hongrie et les Républiques tchèque et slovaque sont ouvertes.

*Afrique (sauf la Méditerranée)*

L'Afrique du Sud est ouverte.

**PLANIFICATION URBAINE**

*Pays de l'OCDE*

La plupart des pays sont ouverts, sauf la Nouvelle-Zélande, qui n'a pris aucun engagement. Dans la CE, le mode 1 est non lié en Belgique, en Grèce, en Italie et au Portugal; quant au mode 3, l'Italie et le Portugal n'acceptent que des personnes physiques, et la Grèce et le Portugal exigent la citoyenneté.

*Amérique centrale et Antilles*

La Jamaïque est ouverte mais exige l'inscription.

*Asie du Sud et de l'Est*

L'Indonésie est non liée quant au mode 1 et exige des entreprises communes pour la présence commerciale. La Thaïlande est non liée au regard du mode 1. La Corée est ouverte.

*Autres pays de l'Asie*

Le Kuwait est non lié quant aux modes 1 et 2.

*Europe de l'Est*

La Hongrie et la Roumanie sont ouvertes. La République slovaque exige l'autorisation par l'association des architectes dans le mode 3.

*Pays de la Méditerranée*

Israël est ouvert.

*Afrique (sauf la Méditerranée)*

L'Afrique du Sud est ouverte.

**SERVICES CONSULTATIFS DE GESTION**

*Pays de l'OCDE*

Tous les pays sont ouverts.

*Amérique centrale et Antilles*

Les Antilles, Aruba et la Trinité sont ouverts. La Jamaïque exige un certificat local.

*Asie du Sud et de l'Est*

Hong Kong a un champ d'application limité et est non lié à l'égard du mode 1. La Thaïlande permet les déplacements à destination du pays dans le mode 1. La Malaisie a un champ d'application limité et exige des entreprises communes. Singapour et la Corée sont ouverts.

*Autres pays de l'Asie*

Le Kuwait est non lié dans les modes 1 et 2.

*Europe de l'Est*

Tous les pays sont ouverts.

*Pays de la Méditerranée*

Israël et la Turquie sont ouverts. Le Maroc est non lié dans les modes 1 et 2.

*Afrique (sauf la Méditerranée)*

L'Afrique du Sud est ouverte. Le Swaziland est non lié quant au mode 1.

**SERVICES D'ARCHITECTURE**

Ce secteur est généralement ouvert dans les pays de l'OCDE, dans l'ANASE (sauf les Philippines) et en Europe de l'Est.

*Pays de l'OCDE*

Tous les pays sont généralement ouverts. Au Japon toutefois, la présence commerciale et requise à l'égard de tous les modes et comporte quelques restrictions. La CE, le Royaume-Uni et l'Allemagne sont ouverts; diverses limitations s'appliquent dans d'autres États membres.

*Amérique centrale et Antilles*

La Guyane est ouverte; Antigua et la Jamaïque ont des règlements sur l'octroi de licences pour le mode 3.

*Asie du Sud et de l'Est*

La Thaïlande et l'Indonésie sont non liées à l'égard du mode 1 et cette dernière a imposé quelques limites au mode 3, tout comme Singapour. En Malaisie, tous les plans doivent être approuvés par un architecte malais; la présence commerciale est limitée aux personnes physiques.

*Autres pays de l'Asie*

Le Kuwait est non lié dans les modes 1 et 2.

*Europe de l'Est*

Les Républiques tchèque et slovaque exigent la résidence pour le mode 3. La Hongrie et la Roumanie sont ouvertes.

*Pays de la Méditerranée*

Israël est ouvert tout comme la Turquie, mais cette dernière exige la qualité de membre de la Union of Chambers.

*Afrique (sauf la Méditerranée)*

Le Sénégal est non lié, sauf pour le mode 2. L'Afrique du Sud est ouverte.

**SERVICES DE COMPTABILITÉ, DE VÉRIFICATION ET DE TENUE DES LIVRES**

En général, ce secteur est relativement ouvert, sauf dans le cas des services de vérification qui impliquent souvent la résidence ou l'inscription auprès d'associations professionnelles locales, ou les deux. Aucun des pays de l'Amérique du Sud ou de l'Asie ne s'est engagé.

*Pays de l'OCDE*

L'Australie est ouverte aux personnes physiques; la présence commerciale dans un partenariat exige la résidence. L'Autriche ne permet aucune capacité juridique dans le mode 1; la présence commerciale dans les entreprises communes est limitée à 25 % de capitaux propres étrangers; dans des circonstances spéciales, des conseillers sont admis dans le mode 4. Le mode 1 est non lié à l'égard des vérificateurs dans la Communauté européenne, et diverses restrictions s'appliquent dans les modes 3 et 4. La Finlande est ouverte mais exige la citoyenneté dans le cas des vérificateurs. Le Japon limite l'accès aux personnes physiques et aux cabinets de vérification. La Nouvelle-Zélande est ouverte, la Norvège est non liée quant au mode 1; la Suède exige la résidence et l'utilisation du suédois, et la Suisse exige la présence commerciale pour ce qui est de la vérification.

*Amérique centrale et Antilles*

Antigua, Aruba et la Guyane sont ouverts; les Antilles sont non liées quant aux modes 1 et 2. La Jamaïque exige une licence pour la présence commerciale.

*Asie du Sud et de l'Est*

Hong Kong offre que des services de vérification et de consultation, est non lié au regard du mode 1 et limite la présence commerciale à la propriété unique et aux partenariats; l'entrée temporaire des cadres supérieurs et des spécialistes est permise dans le mode 4. En Malaisie, les modes 1 et 2 exigent une autorisation, et des entreprises communes exigées pour la présence commerciale sont limitées à 30 % de participation étrangère. Singapour exige la résidence dans le cas des comptables publics, et la Thaïlande est non liée à l'égard du mode 1. La Corée est ouverte dans les modes 1 and 2, sauf en ce qui concerne les services de vérification, qui sont non liés; des limitations s'appliquent à la présence commerciale; l'entrée temporaire spéciale est permise dans le mode 4, dans les domaines de la comptabilité étrangère, la formation et le transfert de la technologie.

*Europe de l'Est*

La République tchèque et la Slovaquie sont ouvertes; la présence commerciale des vérificateurs exige l'inscription, et la propriété étrangère des personnes morales est limitée à 40%. La Hongrie est non liée quant au mode 1, et la Pologne exige que les vérificateurs deviennent citoyens.



*Pays de la Méditerranée*

Israël est ouvert; le Maroc est non lié au regard des modes 1 et 2, et limite la présence commerciale étrangère à 25 %. La Turquie est non liée dans le mode 1 et a des limitations dans le mode 3.

*Afrique (sauf la Méditerranée)*

L'Afrique du Sud offre seulement la vérification et est non liée dans les modes 1 et 2.

**SERVICES DE DISTRIBUTION**

**SERVICES DE COMMISSIONNAIRES**

*Pays de l'OCDE*

La CE est généralement ouverte dans le mode 1 - non liée par l'Italie et la France et dans le mode 3; des exigences de résidence existent en Italie, en Espagne et au Portugal, et la France exige la citoyenneté dans le cas de services précis. Les autres pays de l'OCDE sont ouverts.

*Asie du Sud et de l'Est*

La Corée est ouverte mais a un champ d'application limité. La Thaïlande est ouverte.

*Autres pays de l'Asie*

Le Kuwait est ouvert.

*Europe de l'Est*

La Roumanie est ouverte.

**SERVICES DE COMMERCE DE GROS**

*Pays de l'OCDE*

En règle générale, les pays sont ouverts. La CE a des restrictions concernant les monopoles de l'État en matière de production du tabac, et des exigences de résidence existent en Espagne, en Italie et au Portugal. La France maintient ses dispositions exigeant la citoyenneté de l'agent dans le cas de produits pharmaceutiques.

*Amérique latine*

L'Argentine, le Brésil et le Pérou sont ouverts (pour des commerces choisis).

*Asie*

Le Kuwait est ouvert dans le mode 3.

*Europe de l'Est*

La Hongrie et les Républiques tchèque et slave sont ouvertes. La Pologne et la Roumanie sont ouvertes à l'égard de certains commerces.

**SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL**

*Pays de l'OCDE*

La CE est non liée dans le mode 1 et maintient un certain nombre de restrictions quant à la présence commerciale dans les États membres. La Norvège exige une résidence de deux ans dans le cas des gestionnaires de succursales étrangères et pour la majorité des conseils d'administration. La Suisse exige la présence commerciale. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Autriche, le Japon et les autres pays nordiques sont ouverts.

*Amérique latine*

L'Argentine est ouverte, le Brésil est non lié quant au mode 1. Le Pérou est limité aux denrées alimentaires et non lié à l'égard du mode 1.

*Asie du Sud et de l'Est*

La Corée est non liée dans le mode 1 et a des restrictions dans le mode 3.

*Autres pays de l'Asie*

Le Kuwait est non lié quant au mode 1.

*Europe de l'Est*

Les Républiques tchèque et slovaque sont ouvertes, tout comme la Hongrie et la Roumanie. La Pologne est non liée à l'égard du mode 1.

*Afrique (sauf la Méditerranée)*

L'Afrique du Sud est ouverte. Le Sénégal est non lié dans le mode 3.

**SERVICES D'ENSEIGNEMENT**

## **SERVICES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

### *Pays de l'OCDE*

La CE est ouverte, mais la France, l'Italie et la Grèce exigent la citoyenneté. L'Australie, la Finlande et la Suède n'ont pris aucun engagement; la Nouvelle-Zélande et la Norvège limitent la présence commerciale à des établissements privés. La Suisse est non liée dans les modes 1 et 2.

### *Amérique centrale et Antilles*

La Jamaïque exige l'enregistrement et le certificat.

### *Asie du Sud et de l'Est*

La Thaïlande est non liée dans le mode 1.

### *Europe de l'Est*

Les Républiques tchèque et slovaque exigent que la majorité des membres des conseils scolaires aient la citoyenneté. La Pologne ne fournit pas de fonds publics.

### *Pays de la Méditerranée*

La Turquie autorise des établissements d'enseignement internationaux pour étrangers.

## **SERVICES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

### *Pays de l'OCDE*

La CE est ouverte, mais la France, l'Italie et la Grèce exigent la citoyenneté. La Finlande et la Suède n'ont pris aucun engagement; en Norvège, l'enseignement primaire et secondaire est une fonction publique. L'Autriche et l'Australie sont ouvertes. La Nouvelle-Zélande limite l'accès aux écoles privées. Le Japon limite la présence commerciale aux personnes morales d'écoles et est non lié dans le mode 1. La Suisse est ouverte.

### *Amérique centrale et Antilles*

La Jamaïque exige l'enregistrement et un certificat pour le mode 3.

### *Asie du Sud et de l'Est*

La Thaïlande est non liée dans le mode 1.

### *Europe de l'Est*

Les Républiques tchèque et slovaque exigent que la majorité des membres des conseils scolaires aient la citoyenneté. La Pologne ne fournit pas de fonds publics.

### *Pays de la Méditerranée*

La Turquie autorise des établissements internationaux pour les étrangers.

### *Afrique (sauf la Méditerranée)*

Le Ghana est ouvert.

## **SERVICES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

### *Pays de l'OCDE*

La CE est ouverte, mais la France, l'Italie et la Grèce exigent la citoyenneté. La Finlande et la Suède n'ont pris aucun engagement; en Norvège, l'enseignement primaire et secondaire est une fonction publique. L'Autriche et l'Australie sont ouvertes. La Nouvelle-Zélande limite l'accès aux écoles privées. Le Japon limite la présence commerciale aux personnes morales d'écoles et est non lié dans le mode 1. La Suisse est ouverte.

### *Amérique centrale et Antilles*

La Jamaïque est ouverte, sous réserve de l'enregistrement et de l'octroi d'un certificat. La Trinité est non liée dans le mode 3.

### *Asie du Sud et de l'Est*

La Thaïlande est ouverte à l'égard de l'enseignement technique et professionnel.

### *Europe de l'Est*

Les Républiques tchèque et slovaque exigent qu'une majorité des membres du conseil scolaire aient la citoyenneté. La Pologne ne fournit pas de fonds publics. La Hongrie exige un certificat.

### *Pays de la Méditerranée*

La Turquie exige que la majorité des administrateurs d'une université privée soient des citoyens.

## **EDUCATION DES ADULTES**

### *Pays de l'OCDE*

La CE est ouverte, tout comme l'Autriche et la Suisse. Le Japon limite l'accès à la formation en langue étrangère. En Norvège, l'éducation est une fonction publique.

### *Asie du Sud et de l'Est*

La Thaïlande est limitée aux écoles d'enseignement technique et professionnel.

### *Europe de l'Est*

Les Républiques tchèque et slovaque exigent que la majorité des membres des conseils scolaires aient la citoyenneté. La Pologne ne fournit pas de fonds publics. La Hongrie exige un certificat.

## **SERVICES D'INGÉNIERIE**

Il y a lieu de noter que les exigences nationales, à savoir que les ingénieurs doivent répondre aux normes professionnelles ou devenir membres des associations professionnelles, ou les deux, ne sont pas nécessairement inscrites dans l'annexe, aussi longtemps que les exigences sont fondées sur le traitement national et ne sont pas des restrictions commerciales déguisées.

### *Pays de l'OCDE*

La plupart des pays sont ouverts. Dans la CE, le mode 1 est non lié en Grèce, en Italie et au Portugal; l'Espagne, l'Italie et le Portugal limitent le mode 3 aux personnes physiques, et les deux derniers exigent la résidence. La Nouvelle-Zélande a certaines exigences en matière de certificats et de résidence, et la Suisse a quelques restrictions choisies. L'annexe du Japon attire l'attention aux sommaires de l'annexe, qui contient souvent des restrictions de nature générale.

### *Amérique centrale et Antilles*

Antigua, les Antilles, Aruba et la Guyane sont ouverts; la Jamaïque exige une licence pour le mode 3.

### *Asie du Sud et de l'Est*

L'Indonésie est non liée quant aux projets gouvernementaux; pour d'autres projets, elle est non liée quant au mode 1 et exige une licence et des entreprises communes pour le mode 3. La Corée et la Thaïlande sont ouvertes; la Malaisie exige l'authentification par des ingénieurs malaysiens et limite la présence commerciale aux personnes physiques. Singapour maintient quelques restrictions pour le mode 3.

### *Autres pays de l'Asie*

L'Inde est non liée dans les modes 1 et 2 et exige des entreprises communes pour le mode 3 (51% de propriété étrangère). Le Pakistan a un champ d'application limité, est non lié dans les modes 1 et 2 et exige des entreprises communes pour la présence commerciale (au maximum 40% de participation étrangère). Le Koweït est non lié pour les modes 1 et 2.

### *Europe de l'Est*

Les Républiques tchèques et slovaques exigent l'approbation de l'association professionnelle et la résidence pour le mode 3. La Hongrie et la Pologne sont ouvertes. La Roumanie n'a qu'un champ d'application partiel.

### *Pays de la Méditerranée*

Israël est ouvert; la Turquie exige la qualité de membre dans la Union of Chambers pour le mode 3.

### *Afrique (sauf la Méditerranée)*

Côte d'Ivoire a un champ d'application limité, est non liée pour les modes 1 et 2, exige l'approbation dans le mode 3 et permet l'entrée temporaire quant au mode 4 dans le cas de cadres supérieurs ou de spécialistes mutés au sein d'une société. L'Afrique du Sud est ouverte. Le Swaziland est non lié quant aux modes 1 et 4, sauf dans le cas de l'entrée temporaire de cadres supérieurs ou de spécialistes mutés au sein d'une société.

## **SERVICES JURIDIQUES**

Dans la plupart des cas, les engagements pris se limitent au droit du pays d'origine et au droit international. Dans la plupart des pays, les praticiens étrangers doivent être membres de leur barreau national ou associé au barreau national directement ou par le truchement d'un praticien.

### *Pays de l'OCDE*

Le marché est généralement ouvert au droit du pays d'origine et au droit international. L'Australie exige la résidence; l'Autriche est non liée en ce qui concerne la présence commerciale. Au Japon, les fournisseurs étrangers doivent s'inscrire auprès du ministère de la Justice et remplir d'autres exigences administratives.

### *Amérique centrale et Antilles*

La Trinité est ouverte; la Jamaïque exige un certificat local pour la présence commerciale.

### *Asie du Sud et de l'Est*

La Thaïlande est ouverte; la Malaisie permet la présence commerciale à Lacuna seulement.

### *Europe de l'Est*

La République tchèque est ouverte; la Hongrie exige la résidence et la Pologne, la citoyenneté pour la présence commerciale. La Roumanie est non liée pour ce qui est de la présence commerciale.

### *Pays de la Méditerranée*

Israël est ouvert, mais pour la présence commerciale, il exige la résidence.

*Afrique (sauf la Méditerranée)*

L'Afrique du Sud est non liée quant aux modes 1 et 2.

**SERVICES DE LOCATION SANS EXPLOITANTS**

Nota : Bien que ce ne soit pas toujours précisé, la plupart des pays ont des restrictions concernant l'enregistrement national, la sécurité et les exigences liées au drapeau des bateaux et des avions.

**BATEAUX**

*Pays de l'OCDE*

L'Australie, l'Autriche, la Finlande et la Norvège sont ouvertes. La CE a quelques restrictions. La Suède et la Suisse ont des exigences concernant les drapeaux.

*Asie du Sud et de l'Est*

Hong Kong est non lié quant au mode 1. La Corée est non liée dans les modes 1 et 2. La Malaisie exige des bureaux locaux ou un agent local.

*Europe de l'Est*

La République tchèque est non liée à l'égard du mode 3 et la Hongrie, à l'égard du mode 1. La Slovaquie est ouverte.

*Afrique (sauf la Méditerranée)*

L'Afrique du Sud est ouverte.

**AVIONS**

*Pays de l'OCDE*

L'Australie, l'Autriche, la Finlande, la Norvège et la Suède sont ouvertes. La CE exige l'enregistrement et la citoyenneté.

*Asie du Sud et de l'Est*

La Corée limite la propriété étrangère à 49 %. La Malaisie exige des bureaux locaux ou un agent local.

*Europe de l'Est*

La Hongrie est non liée quant au mode 1.

*Afrique (sauf la Méditerranée)*

L'Afrique du Sud est ouverte.

**SERVICES DE PLACEMENT ET DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL**

L'Australie est ouverte. La CE a diverses restrictions. Le Japon a un champ d'application précis et limité, est non lié quant aux modes 1 et 2 et a des restrictions numériques dans le mode 3. La Norvège a quelques restrictions tout comme la Suède, qui est également non lié dans le mode 1. Israël et le Maroc sont non liés à l'égard des modes 1 et 2. L'Afrique du Sud est ouverte.

**SERVICES DE PUBLICITÉ**

*Pays de l'OCDE*

Tous les pays sont ouverts.

*Amérique centrale et Antilles*

La Jamaïque exige l'enregistrement et une licence.

*Asie du Sud et de l'Est*

Hong Kong a un champ d'application limité. La Malaisie exige la présence commerciale et des entreprises communes. Singapour et la Thaïlande sont ouverts.

*Autres pays de l'Asie*

Le Kuwait est non lié dans les modes 1 et 2.

*Europe de l'Est*

La Pologne est non liée quant au mode 1. La Hongrie et les Républiques tchèque et slovaque sont ouvertes.

*Pays de la Méditerranée*

Israël et la Turquie sont ouverts.



## **SERVICES DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

### **SCIENCES NATURELLES**

#### *Amérique centrale et Antilles*

La Jamaïque exige l'enregistrement et la licence.

#### *Asie*

L'Inde a un champ d'application partiel et exige des entreprises communes; déplacements à destination du pays dans les modes 1 et 2. Le Kuwaït est non lié à l'égard des modes 1 et 2.

#### *Europe de l'Est*

La Hongrie est ouverte.

#### *Afrique (sauf la Méditerranée)*

Le Swaziland est non lié dans le mode 1.

### **SCIENCES HUMAINES**

#### *Pays de l'OCDE*

La CE est ouverte, mais l'Italie et le Portugal limitent le mode 3 aux personnes physiques. Tous les autres pays sont ouverts.

#### *Amérique centrale et Antilles*

La Trinité est ouverte, et la Jamaïque exige l'enregistrement et la licence.

#### *Asie du Sud et de l'Est*

La Corée est non liée dans les modes 1 et 2. La Malaisie exige des entreprises communes.

#### *Autres pays de l'Asie*

Le Kuwaït est non lié dans les modes 1 et 2.

#### *Europe de l'Est*

Les Républiques tchèque et slovaque ainsi que la Hongrie sont ouvertes.

*Pays de la Méditerranée*

Chypre est ouverte.

## **SERVICES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT INTERDISCIPLINAIRE**

Seules l'Autriche et la Hongrie se sont engagées; les deux sont ouvertes.

---

[Aide](#) [Quoi de neuf](#) [Carte du site](#) [Opinion](#) [Contexte](#) [English](#) [Haut de la page](#)

**Canada**  
<http://strategis.ic.gc.ca>